

Les grilles de salaire des professeurs des écoles

A compter du 1^{er} janvier 2017, les grilles de carrière des enseignants, comme l'ensemble des grilles des fonctionnaires, sont revues et revalorisées.

La carrière des professeurs des écoles aura vocation à se dérouler sur deux grades (classe normale et hors classe) ; le ministère crée un troisième grade (classe exceptionnelle) qui sera, à terme, réservé à 10% du corps.

Durée de la carrière							
Situation actuelle				Situation future			
Classe normale	Echelon	Durée d'échelon actuelle			Echelon	Durée d'échelon future	
		Grd Choix	Choix	Anc		avec accélération	sans accélération
	1	0,25			1	1	
	2	0,75			2	1	
	3	1			3	2	
	4	2	2,5	2,5	4	2	
	5	2,5	3	3,5	5	2,5	
	6	2,5	3	3,5	6	2	3
	7	2,5	3	3,5	7	3	
	8	2,5	4	4,5	8	2,5	3,5
	9	3	4	5	9	4	
	10	3	4,5	5,5	10	4	
11				11			
Hors-classe	Echelon	Durée échelon actuelle			Echelon	Durée d'échelon future	
	1	2,5			1	2	
	2	2,5			2	2	
	3	2,5			3	2,5	
	4	2,5			4	2,5	
	5	3			5	3	
	6	3			6	3	
	7				7		
Classe exceptionnelle	N'existe pas				Echelon	Durée d'échelon future	
					1	2	
					2	2	
					3	2,5	
					4	3	
					1er chevron	1	
					2e chevron	1	
3e chevron	1						

La revalorisation des grilles se fera par étapes successives de janvier 2017 à janvier 2020.

Valeur des échelon en points d'indice								
Situation actuelle			Situation post PPCR					
Classe normale	Echelon	Indice actuel	Echelon	Indice				
				janv-17	sept-17	janv-18	janv-19	
	1	349	1		383	388	390	
	2	376	2	383	436	441	441	
	3	432	3	440		445	448	
	4	445	4	453		458	461	
	5	458	5	466		471	476	
	6	467	6	478		483	492	
	7	495	7	506		511	519	
	8	531	8	542		547	557	
	9	567	9	578		583	590	
	10	612	10	620		625	629	
	11	658	11	664		669	673	
Hors-classe	Echelon	Indice Actuel	Echelon	Indice				Echelon sept-17
				janv-17	janv-18	janv-19	janv-20	
	1	495	1	516	-	-	-	
	2	560	2	570	575	590	590	1
	3	601	3	611	616	624	624	2
	4	642	4	652	657	668	668	3
	5	695	5	705	710	715	715	4
	6	741	6	751	756	763	763	5
Classe exceptionnelle	7	783	7	793	798	806	806	6
							821	7
	N'existe pas		Echelon	Indice sept-17				
			1	695				
			2	735				
			3	775				
			4	830				
			1er chevron	890				
			2e chevron	925				
			3e chevron	972				

Attention, les revalorisations des grilles comportent le transfert prime/points d'une partie de l'indemnitaire : 4 points au 1^{er} janvier 2017, 5 points au 1^{er} janvier 2018 qu'il faut retrancher de la revalorisation.

Les avancées et les limites de ces nouvelles grilles :

Le SNUipp avec la FSU ont tout au long des discussions demandé que la revalorisation soit effective dès la rentrée 2017 et pas par étapes, dans un calendrier long jusqu'en 2020.

Il s'est opposé à la création d'un grade supplémentaire qui ne sera pas accessible à toutes et tous et sera un outil de management renforcé.

Il a obtenu que les promotions se fassent en tenant compte de la répartition femmes/hommes parmi les promouvables.

Il continue de demander des garanties pour que la carrière sur deux grades soit effective : système de forte bonification en points dès le 11ème échelon pour le passage à la Hors Classe, clause de sauvegarde pour les personnels en fin de carrière aux 10ème et 11ème échelons de la classe normale. Tous les collègues, y compris ceux qui ont commencé leur carrière en tant qu'instituteurs, doivent pouvoir accéder au dernier échelon de la hors classe.